

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	24

OBJET
N° 2023-1-11

Requalification de la traversée
des Maragolles - Sécurisation de
l'entrée de ville et enfouissement
des réseaux
Demande de subvention Département
Amendes de police

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.BASSO - Mme HENRY - M.LENOBLE - Mme FERNANDEZ-AUBERTOT - M.PESCE - Mme LORIN-CRIDEL - M.TURCHI - Mme RIQUET - M.CANON - Mmes PATELLI - THIERRY - BERTRAND - MM.SIBELLA - SULLI - COMMITO - Mmes GRANDMOUGIN - FONDEUR - M.ZANCHIN

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme LIGI ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 janvier 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 janvier 2023.



Le Maire,

L'Adjoint au Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département, au titre des « Amendes de Police » notamment pour les travaux d'investissement sur les voies communales et pour les travaux de sécurité routière.

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 665 635.92 euros.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de requalification de la traversée des Maragolles, sécurisation de l'entrée de ville et enfouissement des réseaux d'un montant de 665 635.92 € HT présenté par les services techniques,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention du département au titre des « Amendes de police ».

REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/01/2023

Application agréée E.legalite.com

Co-financement	Montant des travaux	Montant	Taux (sur total des travaux)
ETAT – DETR Travaux d'investissement sur les voiries	665 635.92	40 000.00 (plafonné)	6.01 %
ETAT – DETR Travaux de sécurité	665 635.92	199 690.78	30.00 %
Région Grand-Est	665 635.92	226 254.37	33.99 %
DEPT – Amendes de police	665 635.92	66 563.59	10.00 %
Montant total des subventions		532 508.74	80,00 %
Part communale	665 635.92	133 127.18	20,00 %
Montant total HT	665 635.92	665 635.92	100,00 %
TVA 20 %		133 127.18	
MONTANT TOTAL TTC		798 763.10	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-215403148-20230126-2023_1_11-0